opération ne puisse être réalisée que sur la signature des 2 co-titulaires.

[/url]

peu

Compte joint et séparation

Par boulette66
bonjour, la question concerne mon fils, qui est entrain de se séparer de sa compagne, ni mariés, ni pacsés, et qui détenaient un compte joint sur lequel se préléve trois credit (maison, voiture de madame, conso) souscrits aux deux noms. Mon ex belle fille, n'alimente plus ce compte , mais continue à emettre chéques et y faire des prélévements via son compte perso. La banque maintient que I on ne peut rien faire du fait que les crédits se prélévent sur ce dernier. Comment faire pour se sortir de ce marasme ? en vous remerciant par avance
Par yapasdequoi
Bonjour, La banque a la réponse trop facile Chaque titulaire peut se désolidariser à tout moment d'un compte joint. [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21506]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21506[/url]
Après il y a le médiateur de la banque.
Mais le mieux serait encore de vendre, rembourser le crédit et chacun tourne la page dès que possible.
Par boulette66
la maison est en vente, mais pour l'instant aucun acheteur, ça demande forcemment du temps, ce que l'on voudrait c est stoppé l'hemorragie au plus vite. Merci beaucoup pour votre réponse je vais consulté le lien
Par yapasdequoi
Il faut qu'il garde trace de toutes les dépenses, et il pourra se faire rembourser de celles qui ne sont pas justifiées.
Par ESP
Bonjour et bienvenue, Votre fils est piégé par la notion de solidarité active. La première chose serait qu'elle ne détienne plus de chéquier et que votre fils alimente ce compte la veille du prélèvements des échéances.
Autre possibilité, demander la transformation de ce compte en compte indivis (Mr et Madame) de manière à ce chaque

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412] https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10412] https://www.service-public-

d'info: